

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1797

25 juillet 2013

SOMMAIRE

Camsca, s.à r.l.	86256	ID25 Finance S.A.	86245
Canam Group INC., Luxembourg Branch	86256	IK Investment Partners S.à r.l.	86244
Cat's Fi S.à r.l.	86228	ILP III S.C.A., SICAR	86246
Celerity S.A.	86210	Ingobertus S.à r.l.	86246
Center of Competence-Consulting S.A.	86210	I.P.K. Immobilière Pia Kontz	86243
Centerra Luxembourg (II) S.à r.l.	86251	Lauza S.A.	86243
Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux (association sans but lu- cratif)	86253	Orange One Real Estate S.A.	86225
Cobelfret Luxembourg S.A.	86211	Pacato S.A., SPF	86225
Coiffure Astride s.à r.l.	86253	Panattoni Western Fund S.à r.l.	86246
Convoy Investment S.à r.l.	86256	Patrimonium Luxembourg Distressed Debt Fund	86225
Cork Supply Group S.à r.l.	86255	Patrimonium Luxembourg Distressed Debt Fund	86226
CorpSol Partners Holding	86255	PayPal International S.à r.l.	86226
Crown Luxembourg Holdings	86255	Pearson Luxembourg N°. 1.	86226
Crystal Aquamarine S.à r.l.	86255	Peperflo Investment	86247
Cyclone International Holdings Branch ..	86210	Pitesti Holding S. à r.l.	86248
Delphin Participation S.A.	86211	Platina Nimbus S.à r.l.	86250
Elan IT Resource S.à r.l.	86227	Plaza Atrium S.à r.l.	86248
Ergon S.à r.l.	86227	Plurimedia S.A.	86250
Gebelux	86256	PM Logistic Center Luxembourg	86226
Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l.	86210	Polo Property S.A.	86250
Helpex	86229	Postbahnhof an der Spree Holding, Berlin S.à r.l.	86250
HHR Holding S.à r.l.	86235	Real Estate Property 8 S.A.	86248
Hifi International S.A.	86245	Robiale S.A.	86224
Horti Invest S.A.	86243	Rufus Property S.A.	86248
Hotello S.C.A.	86235	Skype Technologies	86211
HSA International 3 S.à r.l.	86229	Skype Technologies S.à r.l.	86211
HSL S.à r.l.	86232	Valburton Investments S.A.	86227

Cyclone International Holdings Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 154.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de Cyclone International Holdings Branch ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013074136/11.

(130091920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Center of Competence-Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 78.574.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074138/10.

(130091499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Celerity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 70.382.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013074137/11.

(130092045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 153.623.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 31 mai 2013:

Le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée:

Mr Jean Bernard Zeimet, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, de résidence professionnelle au 3A, Boulevard Prince Henry, L-1725 Luxembourg; est nommé gérant de catégorie B, début du mandat en date du 3 juin 2013.

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince, Gérant de Classe A

M. Philippe Van der Beken, Gérant de Classe A

M. Sansal Ozdemir, Gérant de Classe B

M. Philip Lance Kianka, Gérant de Classe B

M. Jean Bernard Zeimet, Gérant de Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013074283/22.

(130091997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Cobelfret Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 110.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paul Traen / M. Jadot
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013074146/11.

(130091490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Delphin Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 158.531.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013074181/10.

(130091182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**Skype Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Skype Technologies).**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 111.886.

In the year two thousand thirteen, on the sixteenth day of May,

before us, Me Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Skype Technologies, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 30 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 367 of 18 February 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.886 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of 29 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 269 of 1 February 2012.

The meeting was declared open at 5.56 p.m. by Me Philip Basler-Gretic, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Alessandro Sorcinelli, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Caroline Taudière, lawyer, with professional address in Luxembourg

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To change the legal form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

2 To resolve that all the shares in issue on the date of the shareholders meeting being shares of a public limited liability company (société anonyme) with a par value of one euro (EUR 1.-) be exchanged against shares of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a par value of one euro (EUR 1.-), with the rights and privileges attached thereto following the restatement of the Company's articles of association, and to convert the thirty-one thousand (31,000) shares of the public company limited by shares (société anonyme) with a par value of one euro (EUR 1.-) into thirty-one thousand (31,000) shares of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a par value of one euro (EUR 1.-).

3 To change the name of the Company from "Skype Technologies" to "Skype Technologies S.à r.l."

4 To fully restate the articles of association of the Company to reflect the change of name and the change of legal form of the Company from a public company limited by shares (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) without amending the Company's object.

5 To appoint the members of the board of managers of the Company.

6 To appoint an approved statutory auditor.

7 To confer all powers to the board of managers to implement the resolutions to be adopted under the above items.

8 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) Then the general meeting of shareholders considered unaudited interim financial statements of the Company as at 30 April 2013, which signed "ne varietur" by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities and, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to change with immediate effect the legal form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) without creating a new legal entity and without the legal existence or personality of the Company being affected in any manner and by continuing the business of the Company as it is currently carried out, with all its assets and liabilities, as shown in the above mentioned unaudited interim financial statements of the Company as at 30 April 2013.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved that all the shares in issue on the date of the shareholders meeting being shares of a public company limited by shares (société anonyme) with a par value of one euro (EUR 1.-) be exchanged against ordinary shares of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a par value of one euro (EUR 1.-), with the rights and privileges attached thereto following the restatement of the Company's articles of association, and resolved to convert the thirty-one thousand (31,000) shares of the public limited liability company (société anonyme) with a par value of one euro (EUR 1.-) into thirty-one thousand (31,000) shares of the private company limited by shares (société à responsabilité limitée) with a par value of one euro (EUR 1.-).

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the name of the Company from "Skype Technologies" to "Skype Technologies S.à r.l."

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company in order to reflect the change of name and the change of legal form.

The articles of association of the Company shall forthwith read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Skype Technologies S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will

have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object.

3.1. The objects of the Company are to conduct the following activities:

To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company;

To acquire negotiable or non negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer, exchange, license or otherwise;

The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise;

To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realization of the objects referred to above or closely associated therewith;

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise (including but not limited to any pledge or other form of security) to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies))), or any other entity;

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.2. Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

3.3. The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object or which can facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any of the Managers.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any of the Managers.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more supervisory auditors who need not be shareholders themselves.

The supervisory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the

proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the board of managers and further resolved to appoint the following, with immediate effect, for an unlimited duration:

- Mr Thierry Fromes, business executive, born on 20 February 1965, in Luxembourg, having his professional address at 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Benjamin Orndorff, lawyer, born on 7 September 1971, in Fort Benning in the state of Georgia (USA), having his professional address at One, Microsoft Way, USA-98052 Redmond, WA; and
- Mr Keith Dolliver, lawyer, born on 12 January 1963, in Everett, Washington (USA), having his professional address at One, Microsoft Way, USA-98052 Redmond, WA.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of approved statutory auditors and to confirm the appointment of Deloitte Audit, having its registered office at 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts as at 30 June 2013.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to confer full powers to the Board of Managers to give effect to the previous resolutions. The Board of Managers in particular is entitled and authorised to do all things necessary and useful in relation to the approved change of legal form of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand euro (EUR 4,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.15 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize mai,
par-devant nous Me Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Skype Technologies, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de

Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 367 du 18 février 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-111886 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 29 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 269, en date du 1^{er} février 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.56 heures sous la présidence de Maître Philip Basler-Gretic, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

qui a désigné comme secrétaire Maître Alessandro Sorcinelli, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Caroline Taudière, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Agenda

1 Changement de la forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

2 Décision que toutes les actions émises à la date de l'assemblée générale des actionnaires, en tant qu'actions de société anonyme, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, seront échangées contre des parts sociales d'une société à responsabilité limitée ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec les droits et privilèges y attachés suivant la refonte des statuts de la Société, et conversion des trente-et-un mille (31.000) actions de la société anonyme ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), en trente-et-un mille (31.000) parts sociales de la société à responsabilité limitée ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

3 Changement du nom de la Société de «Skype Technologies» en «Skype Technologies S.à r.l.».

4 Refonte intégrale des statuts de la Société pour refléter le changement de nom et le changement de forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée sans modifier l'objet de la Société.

5 Election des membres du conseil de gérance de la Société.

6 Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé de la Société.

7 Pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour mettre en œuvre les décisions à prendre sous les points mentionnés ci-dessus.

8 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée générale a revu les états financiers intérimaires non audités de la Société au 30 avril 2013 lequel signé «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, qui restera également annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement et a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer la forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée sans créer une nouvelle entité juridique et sans que l'existence ou la personnalité juridique de la Société n'en soit affectée de quelque manière que ce soit, et en continuant l'activité de la Société de la façon dont elle est exercée actuellement, avec tout son actif et passif, tel que le montrent les états financiers intérimaires non audités de la Société au 30 avril 2013.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que toutes les actions émises à la date de l'assemblée générale des actionnaires, en tant qu'actions de société anonyme, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, seront échangées contre des parts sociales d'une société à responsabilité limitée ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec les droits et privilèges y attachés suivant la refonte des statuts de la Société, et conversion des trente-et-un mille (31.000) actions de la société anonyme ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), en trente-et-un mille (31.000) parts sociales de la société à responsabilité limitée ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer le nom de la Société de «Skype Technologies» en «Skype Technologies S.à r.l.».

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de refondre intégralement les statuts de la Société afin de refléter le changement de forme sociale. Les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Skype Technologies S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes: Détenir des participations sous n'importe quelle forme, dans toute sorte d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et gérer, contrôler et développer ces participations. La Société peut notamment emprunter des fonds et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui ont un intérêt dans la Société;

Acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non-négociables (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale, ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés, que ce soit par voie de contribution, de souscription, d'option, d'achat ou autre, et les exploiter par vente, transfert, échange, licence ou d'une autre manière;

La Société peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres;

Offrir ou se procurer toute sorte de prestations de services nécessaires ou utiles à la mise en œuvre des objets cités ci-avant ou en lien direct avec ceux-ci;

La Société peut également offrir son assistance, que ce soit par le biais de prêts, de garanties ou d'autre chose (comprenant mais ne se limitant pas à tout gage ou autre forme de sécurité), à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées»), ou à toute autre entité;

Étant entendu que la Société ne peut être partie à une transaction qui aurait pour conséquence qu'elle s'engagerait dans toute activité qui serait considérée comme une activité régulée du secteur financier.

3.2. Toute activité exercée par la Société peut être exercée directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par le biais de son siège social ou de filiales luxembourgeoises ou étrangères, qui peuvent être ouvertes au public.

3.3. La Société aura tous les pouvoirs nécessaires afin qu'elle puisse accomplir ou développer ses objets, et elle peut entreprendre toute transaction légale, commerciale, technique ou financière et, en général, toute transaction essentielle ou utile pour remplir son objet social ou qui faciliterait l'accomplissement de son objet social dans les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à trente-et-un mille euro (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'un des Gérants.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'un des Gérants.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais

raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum

et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de juillet et s'achève le dernier jour de juin de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé, suivant la démission de tous les administrateurs actuels de la Société, de fixer à trois (3) le nombre des membres du conseil de gérance et a décidé de nommer, avec effet immédiat, pour une durée illimitée:

- Monsieur Thierry Fromes, administrateur de sociétés, né le 20 février 1965 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Monsieur Benjamin Orndorff, juriste, né le 7 septembre 1971 à Fort Benning dans l'Etat de Géorgie (USA), ayant son adresse professionnelle au One, Microsoft Way, USA-98052 Redmond, WA; et

- Monsieur Keith Dolliver, juriste, né le 12 janvier 1963 à Everett, Washington (USA), ayant son adresse professionnelle au One, Microsoft Way, USA-98052 Redmond WA.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre de réviseurs d'entreprises agréés de la Société et de nommer Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en qualité de réviseur de la Société pour une période prenant fin à l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2013.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de conférer au Conseil de Gérance tous pouvoirs pour donner effet aux résolutions ci-avant. Le Conseil de Gérance a notamment droit et est autorisé à prendre toutes mesures nécessaires et utiles en relation avec le changement de forme juridique de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, A. Sorcinelli, C. Taudière, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 mai 2013. REM/2013/842. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013075271/716.

(130092299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Robiale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 139.979.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 28 mai 2013

En date du 28 mai 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2014:

- * Madame Stefania FOSSATI, administrateur et président
- * Monsieur Francesco GHIOLDI, administrateur et vice-président
- * Madame Rita CINISELLI-MAZZOLENI, administrateur
- * Deloitte Audit, réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Robiale S.A.

Signature

Référence de publication: 2013075247/19.

(130092418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Orange One Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 120.099.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2013.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, et les sociétés FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans

Pour la société

Orange One Real Estate S.A.

Référence de publication: 2013075200/16.

(130092652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Patrimonium Luxembourg Distressed Debt Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.
R.C.S. Luxembourg B 165.464.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2013.

Pour Patrimonium Luxembourg Distressed Debt Fund

Société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé

Société en commandite par actions

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013075202/17.

(130092905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pacato S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 23.604.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 mai 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Joseph WINANDY,

Monsieur Koen LOZIE,

JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

Monsieur Pierre SCHILL

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

K. LOZIE / J. WINANDY

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013075218/21.

(130092321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Patrimonium Luxembourg Distressed Debt Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 165.464.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 24 mai 2013 a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., dont le siège social est situé 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui devra statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Pour Patrimonium Luxembourg Distressed Debt Fund

Société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé

Société en commandite par actions

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013075203/17.

(130092906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

PayPal International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.097.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013075204/13.

(130092437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pearson Luxembourg N°. 1., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 100.137.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013075205/13.

(130092429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

PM Logistic Center Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 108.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2013075228/11.

(130092699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Ergon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.005.

Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 07/06/2013.

Pour ERGON S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2013074209/12.

(130091534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Elan IT Resource S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 136.838.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/06/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013074222/12.

(130091170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Valburton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 126.715.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 25 juillet 2012

1) Les mandats d'Administrateurs de

- HRH Prince Salman Bin AbdulAziz Bin Abdulrahman Al Saud, Ministre de la Défense and. Managing Director, demeurant à Al Maazar, Riyadh, Arabie Saoudite;
 - HH Princess Fahdah Bint Falah Bin Sultan Bin Hothlain, demeurant à Erga Palace, Riyadh, Arabie Saoudite;
 - HH Prince Mohamed Bin Salman Bin AbdulAziz Al Saud, demeurant à Erga Palace, Riyadh, Arabie Saoudite
- sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018;

2) le mandat de FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes, société anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018;

3) la démission de Mr Mohamed Eyad KAYALI-KAYALI, demeurant à 65 C Camino Alto, MADRID, Spain, est acceptée avec effet au 30 septembre 2012;

4) Mr Walid ALHARTHI, Legal Advisor, né le 18 août 1978 en Arabie Saoudite et demeurant au 19, Ibn Nojaim St, Al-Mannar, Riyadh, Arabie Saoudite est nommé nouvel Administrateur pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018, avec effet au 25 juillet 2012;

5) pouvoir général est accordé, avec effet au 25 juillet 2012, à Monsieur Walid ALHARTHI qui a les pouvoirs les plus étendus pour gérer la société, sans limitation, tant à travers des actes d'administration que des actes de disposition, et a en outre tous pouvoirs pour signer tous contrats ou actes de toute nature, au nom de la société.

Le 25 juillet 2012.

Certifié sincère et conforme

VALBURTON INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013079937/30.

(130097690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Cat's Fi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 153.774.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le douze juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu

Monsieur Philippe GANDNER, administrateur de sociétés, né le 22 mai 1970 à Forbach (57-France), demeurant à 4B, rue de Bâtonchamps, 54760 Villers les Moivrons,

ici représenté par Madame Francine MAY, juriste, demeurant à Saeul, en vertu d'une procuration sous seing privée, datée à Windhof le 7 juin 2013, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Le comparant, agissant en qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. la société à responsabilité limitée «Cat's Fi S.à r.l.», avec siège social à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.774,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1533 du 27 juillet 2010;

II. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrit et libéré.

L'associé représentant l'intégralité du capital social déclare:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. que ladite société a cessé toute activité commerciale;

V. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

VI. Il se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, il assume irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

VII. L'actif restant éventuel sera attribué à l'associé;

VIII. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée et l'annulation du registre des actions et des actions est prononcée.

IX. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les associés au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

X. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée de l'associé.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

L'associé déclare que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue au comparant représenté ès-qualités, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 14 juin 2013. Relation: DIE/2013/7614. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME; délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081695/54.

(130101337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Helpex, Société Anonyme.

Siège social: L-8046 Strassen, 21, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 75.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013074330/12.

(130091281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

HSA International 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 177.172.

In the year two thousand and thirteen on the twenty first of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HSA International 3 S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35 Allée Scheffer, incorporated by deed enacted on May 3, 2013, not yet amended, inscribed at the trade register Luxembourg (Registre de commerce et des Sociétés) under the number B 177172

The meeting is opened, with Mrs. Catherine Desso, "avocat à la Cour", professionally residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, acting as chairman.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Marilia Azevedo, private employee, residing at L-1450 Luxembourg, 15, côte d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, all the twelve thousand five hundred (12,500) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. - The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred one Euros (EUR 12,501.-) by the issue of one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-). -Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new share by contribution in kind and payment of a share premium of twenty one million six hundred twenty four thousand six hundred twenty eight Euros (EUR 21,624,628.-).

2. Amendment of article 8.1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such actions.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide as follows:

First resolution

The shareholder decides to increase the issued share capital by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred one Euros (EUR 12,501.-) by the issue of one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), and payment of a share premium in an amount of EUR 21,624,628.-, the whole to be fully paid up through a contribution in kind of 430,625 shares with a nominal value of EUR 1.-each of HSA 2 International Sàrl, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2520 Luxembourg 35 Allée Scheffer.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene HSA International 1 Sàrl, here represented by Mrs. Catherine Desso, avocat à la cour, professionally residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal, who declared, for and on behalf of HSA International 1 Sàrl, to subscribe one (1) new share having a par value of one Euro (EUR 1.-) and to pay it up (with a share premium in an amount of EUR 21,624,628.-), by contribution in kind of the shares as hereafter described.

Description of the contribution

- 430,625 shares with a nominal value of EUR 1.- each of HSA International 2 Sàrl, this contribution being evaluated at its fair market value, that is twenty one million six hundred twenty four thousand six hundred twenty nine Euros (EUR 21,624,629.-)

Thereupon HSA International 1 Sàrl, prenamed, declares and acknowledges that the newly issued share is fully paid up at the present date through a contribution of 430,625 shares with a nominal value of EUR 1.- each of HSA International 2 Sàrl, into the Company, as per a contribution agreement dated 21 May 2013.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such contribution has been given to the undersigned notary by a copy of a balance sheet as at May 15, 2013 of HSA International 1 Sàrl, an excerpt of the trade registry of HSA International 2 Sàrl dated 21 May 2013, a declaration issued by the managers of HSA International 2 Sàrl and a declaration issued by the managers of HSA International 3 Sàrl

Effective implementation of the contribution

HSA International 1 Sàrl, contributor, here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of such shares is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in Luxembourg, in order to duly formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

Thereupon intervene the managers of the Company, here represented by Mrs. Catherine Dessoï, by virtue of a declaration/proxy which will remain here annexed:

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend article 8.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" Art. 8.

8.1. - The Company's capital is set at twelve thousand five hundred one Euros (EUR 12,501.-) represented by twelve thousand five hundred one (12,501) shares of one Euro (EUR 1.-) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about six thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "HSA International 3 S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35 Allée Scheffer, constituée suivant acte reçu du 3 mai 2013 et dont les statuts n'ont pas été encore modifiés, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 177172 (la «Société»)

La séance est présidée par Maître Catherine Dessoï, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marilia Azevedo, employée privé, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les associés représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents un Euros (EUR 12.501,-) par l'émission de une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-). - Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature et paiement d'une prime d'émission d'un montant de vingt et un millions six cent vingt-quatre mille six cent vingt-huit (21.624.628.- EUR).

2.- Modification subséquente de l'article 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) par l'émission de une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) et paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 21.624.628.-, le tout à être entièrement libéré par un apport en nature consistant en quatre cent trente mille six cent vingt-cinq (430.625) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, de la société HSA 2 INTERNATIONAL S.à.r.l. une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35 Allée Scheffer.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes l'associé unique, HSA International 1 S.à.r.l., prénommée, ici représentée par Maître Catherine Desso, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privée délivrée, laquelle a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de HSA International 1 Sàrl, une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) et de la libérer, par l'apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport

Quatre cent trente mille six cent vingt-cinq (430.625) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune de la société HSA INTERNATIONAL 2 S.à.r.l., cette contribution étant évaluée à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-);

Est alors intervenue aux présentes HSA International 1 Sàrl, prénommée, qui déclare et reconnaît que la nouvelle part sociale émise a été entièrement libérée en espèces par un apport en nature consistant en 430.625 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- chacune de of HSA International 2 Sàrl, dans la Société, aux termes d'un contribution agreement daté du 21 mai 2013.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie des états financiers au 15 mai 2013 de HSA International 1 Sàrl, un extrait du registre de commerce et des sociétés de HSA International 2 Sàrl, daté du 21 mai 2013, une déclaration du 21 mai 2013, émanant des gérants de HSA International 2 S.à.r.l., et une déclaration du 21 mai 2103, émanant des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

HSA International 1 S.à.r.l., apporteur, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- elle est le seul propriétaire des parts sociales décrites ci-avant et possède le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- le transfert des parts sociales décrites ci-avant est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui et preuve en a été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées au Luxembourg, aux fins d'effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention du gérant

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Catherine Dessoy, en vertu d'une déclaration/procuration qui demeurera annexée au présent acte.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marque expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et sur la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier l'article 8.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "Article 8.1.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents un Euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent une (12.501,-) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ six mille cinq cents Euro. EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, M. AZEVEDO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23395. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013074334/173.

(130091460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

HSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n'roll.

R.C.S. Luxembourg B 177.775.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente mai.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU

1. Madame Leatitia SCHEMEL, épouse CORBU, employée, née à Nancy (France) le 13 octobre 1976, demeurant F-54670 Custines, 9, Résidence D'Armaucourt,

ici représentée par Monsieur Gérard LUSATTI, administrateur de société, né le 1^{er} mai 1976 à Villerupt (France), demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche (France), 6, rue Robert Krüger,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

2. Monsieur Stessy ADAMI, cuisinier, né à Nancy (France) le 22 août 1984, demeurant F-54000 Nancy (France), 13, rue Jean Lamour,

ici représenté par Monsieur Gérard LUSATTI, pré-qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ci-après dénommés collectivement les «Comparants».

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire des Comparants, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels Comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils entendent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet principal l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que la petite restauration.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La Société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La Société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

La Société peut encore s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prendra la dénomination «HSL S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux, agences et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre (31), les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites de la manière suivante:

1) Madame Leatitia SCHEMMELE, épouse CORBU, pré-qualifiée,	50 parts sociales
2) Monsieur Stessy ADAMI, pré-qualifié,	<u>50 parts sociales</u>
TOTAL	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Frais

Les Comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Avertissement

L'attention des Comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations (notamment, autorisation de commerce et autorisation de débit de boissons alcooliques) requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants technique et administratif de la Société et ce, pour une durée indéterminée:

a) Gérant technique: Monsieur Stessy ADAMI, pré-qualifié.

b) Gérant administratif: Monsieur Sébastien Jean-Louis SCHEMMELE, employé, né à Nancy (France) le 2 juin 1975, demeurant F-54320 Maxéville (France), 14, allée de l'Othain.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, Avenue du Rock'n'roll, Centre commercial Belval Plaza I.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LUSATTI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 31 mai 2013. Relation: MER/2013/1141. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075745/139.

(130093404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Hotello S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 103.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOTELLO S.C.A.

HRT FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013075744/12.

(130093856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

HHR Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.755.

STATUTES

This nineteenth April two thousand thirteen before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

Hans Martin Huibregtse, born in Goes, the Netherlands on 13-02-1974, residing at Kapellen, Belgium, holder of a Dutch passport with number BNLOBP885 (the "Incorporator").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary.

The power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

The Incorporator hereby incorporates a company with limited liability governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Interpretation and Defined terms.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended;

"distributable equity" means, at any given time, the sum of the current year profit or loss and the accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 8.2;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"group company" means any direct or indirect parent company of the company, with or without legal personality, and any subsidiary of such parent company, with or without legal personality;

"management board" means the management board of the company or, where the context so requires, if the company only has one manager, the sole manager;

"manager" means a manager of the company;

"manager A" means a manager appointed as such by the general meeting;

"manager B" means a manager appointed as such by the general meeting;

"member" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"quasi-share premium" means equity contributed without allotment of securities (within the meaning of the Grand Ducal Regulation of 10 June 2009 defining the contents and presentation of a standardised chart of accounts);

"share" means a share in the share capital of the company; and

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into force of the relevant provision of the articles.

1.4 The invalidity or unenforceability of any provision of the articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Name, Legal form, etc.

2.1 The name of the company is:

HHR Holding S.a r.l.

2.2 The company is a company with limited liability under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.3 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

2.4 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The company may borrow in any form, except by way of public offering of bonds, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties. It may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each. No share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the company in consideration for its issue.

3.2 The company must issue each member on demand, free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that member holds.

3.3 The company may acquire its own shares and hold them as treasury shares. In the case of an acquisition for value, however, the shares may only be acquired subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and the terms, conditions and manner of acquisition determined by the general meeting.

In such instance, the management board shall draw up interim accounts and Article 9.3 shall apply mutatis mutandis. The rights attached to shares held in treasury, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

3.4 Notwithstanding Article 3.3 above, shares may also be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with the terms, conditions and manner of repurchase or redemption determined from time to time by the management board. Where shares are repurchased or redeemed under this Article 3.4, the shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

Art. 4. Transfer and Transmission of shares.

4.1 Shares are transferred by means of a written instrument and are freely transferable among members. Shares may not be transferred to non-members unless the members agree thereto in advance by a resolution that is passed by members representing at least three-quarters of the share capital.

4.2 Shares may not be transmitted by reason of death to non-members, except with the approval of members representing three-quarters of the shares held by the surviving members. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs, including a surviving spouse.

4.3 If shares are otherwise transmitted by operation of law, including by reason of a merger or division of a member, the rights attached to such shares, including without limitation the right to attend and vote at a general meeting and the

right to distributions, shall be suspended until the transmission has been approved by members representing three-quarters of the other shares in the company.

4.4 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915. No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any share and the company may retain any instrument of transfer which is registered.

For the avoidance of doubt, an entry in the register in respect of a transfer of shares shall be initialled *ne varietur* by a manager of the company, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.

Art. 5. Managers.

5.1 If two or more managers are appointed they shall together constitute a management board, which board shall consist of one or more managers A and one or more managers B. Managers B must be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 Managers are appointed by the general meeting. A manager may be suspended or dismissed by the general meeting at any time, with or without cause. Both individuals and legal entities can be managers. The general meeting shall determine the remuneration and other emoluments of managers.

5.3 If a seat is vacant on the management board, the management of the company shall be vested in the remaining managers or manager.

5.4 Managers participate in a meeting of the management board, or part of a meeting of the management board, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the others any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether managers are participating in a board meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

5.5 The quorum for meetings of the management board may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than one manager A and one manager B and unless otherwise fixed it is one manager A and one manager B. If the total number of managers A or managers B for the time being is less than the quorum required, the management board must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

5.6 Every decision put to the vote of the management board shall be decided by a majority of the votes cast on the decision; provided the resolution is carried by the affirmative vote of at least one manager A and one manager B. No one shall be entitled to a casting vote.

5.7 Decisions of the management board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 5.7 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

5.8 If the company only has one manager, Article 5.5 does not apply and the manager may take decisions without regard to any of the provisions of the articles relating to management board decision-making.

5.9 To the extent permitted by law, no manager of the company shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other manager or for any loss, damage or expense happening to the company in the execution of the duties of his office, unless the same shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

Art. 6. Representation.

6.1 The management board (or, for the avoidance of doubt, if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties.

6.2 A manager A acting jointly with a manager B can also represent and bind the company.

Art. 7. General meetings.

7.1 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least five (5) business days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

7.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

7.3 Notice of a general meeting of the company must be sent to:

- (a) every member of the company; and
- (b) every manager.

7.4 Notice of a general meeting of the company must state:

- (a) the time, date and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that members will be participating by conference call, the dial-in number to gain access; and

(c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

7.5 Members may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling members to address the general meeting from a remote location). Members so participating shall be deemed to be present for the calculation of quorum and majority. If one or more members participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all members participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office of the company.

7.6 Except where the law otherwise provides, every resolution put to the vote shall be decided by a majority of the votes cast on the resolution and in case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

7.7 The members can adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolution, in hard copy form or otherwise, and shall cast his vote in writing.

Art. 8. Financial year and Reserves.

8.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

8.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profits to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital (it being understood that the amount shall be booked to separate class reserve accounts subject to and in accordance with the following paragraph).

8.3 To the extent shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury, the company shall maintain separate reserve accounts for all classes, including without limitation separate share premium accounts, and the holders of shares of the relevant class are collectively and exclusively entitled, on a pari passu basis, to the amount standing to their credit. Quasi-share premium shall likewise be booked to separate class reserve accounts.

Art. 9. Dividends and Other distributions.

9.1 Only the general meeting can declare a final dividend.

9.2 A final dividend must not be declared unless the management board has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the management board.

9.3 The management board may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

9.4 Unless the members' resolution to declare a final dividend or management board decision to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) specify a later date, it must be paid by reference to each member's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

Finally, the person appearing, acting as stated above, declared:

A. Twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, numbered 1 through 12,500, are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator and have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts.

Payment was permitted in any currency and an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) is at the company's disposal.

B. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand thirteen.

C. The Incorporator, acting as sole shareholder of the company, hereby adopts the following resolutions:

1. The registered office of the company is located at 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

2. The first managers of the company are:

- Hans Martin Huibregtse, born in Goes, The Netherlands on the thirteenth day of February nineteen hundred seventy-four, with professional address at Hindedreef 29, Kapellen, Belgium, as manager A for an indefinite term;

- Pieter Adriaan Cornelis Simon van Nugteren, born in Meppel, The Netherlands on the nineteenth day of April nineteen hundred sixty-six, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, as manager B for an indefinite term; and

- Gerard Alexander Van Hunen, born in 's- Gravenhage, The Netherlands on the fifteenth day of September nineteen hundred sixty-seven, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, as manager B for an indefinite term.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.00).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril, a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg: Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

Hans Martin Huibregtse, né à Goes (Pays-Bas) le 13 février 1974, résidant à Kapellen, en Belgique, détenteur d'un passeport néerlandais portant le numéro BNLOBP885 (le «Fondateur»).

Le comparant est connu personnellement de moi, notaire soussigné.

La procuration donnée au comparant est paraphée ne varietur par le comparant et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

Le comparant a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Le Fondateur constitue par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivantes:

STATUTS

Art. 1^{er}. Interprétation et Définition des termes.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«associé» signifie l'associé-détenteur d'une ou plusieurs parts sociales;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, la somme des bénéfices ou pertes de l'exercice concerné plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 8.2;

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique;

«dividende final» signifie un dividende déterminé par référence au bénéfice fixé dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a approuvés;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant nommé en cette qualité par l'assemblée générale;

«gérant B» signifie un gérant nommé en cette qualité par l'assemblée générale;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«part sociale» signifie une part dans le capital social la société;

«quasi-prime d'émission» signifie capitaux propres apportés mais non rémunérés par des titres (dans le sens du Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé);

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales; et

«société du groupe» signifie toute société mère directe ou indirecte de la société, avec ou sans personnalité juridique, et toute filiale de cette société mère, avec ou sans personnalité juridique.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et vice-versa et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de l'entrée en vigueur de la disposition pertinente des statuts.

1.4 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

Art. 2. Dénomination, Forme juridique, etc.

2.1 La dénomination de la société est:

HHR Holding S.à r.l.

2.2 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.3 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

2.4 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs et la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend notamment la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

L'objet de la société comprend la gérance des portefeuilles d'actifs de quelque nature que ce soit, telles que des valeurs mobilières et autres instruments financiers, des biens immobiliers et de la propriété intellectuelle.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers. Elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune. Aucune part sociale ne sera émise pour moins du montant total de sa valeur nominale et de toute prime payable à la société en contrepartie de son émission.

3.2 Sur demande et sans frais, la société doit délivrer à chaque associé un ou plusieurs certificats concernant les parts sociales que cet associé détient.

3.3 La société peut acquérir ses parts sociales propres et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues. Toutefois, en cas d'acquisition à titre onéreux, les parts sociales ne peuvent être acquises que sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les termes, conditions et modalités d'acquisition décidés par l'assemblée générale. En ce cas, le conseil de gérance doit établir des comptes intérimaires et l'Article 9.3 est applicable par analogie. Les droits attachés aux parts auto-détenues, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

3.4 En parallèle à l'Article 3.3 ci-dessus, les parts sociales peuvent être rachetées et sont susceptibles d'amortissement sous réserve de et conformément aux termes, conditions et modalités de rachat ou d'amortissement tels que décidés dans le temps par le conseil de gérance. Lorsque les parts sociales sont rachetées ou amorties en vertu du présent Article 3.4, les parts sociales sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

Art. 4. Cession et Transmission de parts sociales.

4.1 Les parts sociales sont cessibles au moyen d'un acte notarié ou sous seings privés et sont librement cessibles entre les associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution qui est adoptée par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

4.2 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, qu'avec l'approbation des associés représentant les trois quarts des parts sociales détenues par les associés survivants. Aucun consentement ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

4.3 Si les parts sont autrement transmises de plein droit, en ce compris en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation le droit d'assister à une assemblée générale, le droit de vote et le droit aux distributions, seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été approuvée par les associés représentant les trois-quarts des autres parts sociales de la société.

4.4 La société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de cession ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part sociale. La société peut retenir tout instrument de cession qui est enregistré.

Pour éviter toute confusion, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre est paraphée ne varietur par un gérant de la société, et le paraphe peut être soit manuscrit, soit imprimé, soit apposé au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire ne sont tenus de signer cette inscription.

Art. 5. Gérants.

5.1 Dans la mesure où deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils constitueront un conseil de gérance, lequel est composé d'un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B. Les gérants B doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités légales peuvent être gérant de la société. L'assemblée générale détermine la rémunération et les autres émoluments des gérants.

5.3 En cas de vacance d'un poste de gérant, les gérants restants ou le gérant restant seront/sera chargé(s) de l'administration de la société.

5.4 Les gérants participent à une réunion du conseil de gérance, ou à une partie d'une réunion du conseil de gérance, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les gérants ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la

détermination de leur participation à une réunion du conseil, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

5.5 Le quorum pour une réunion du conseil de gérance peut être fixé au cas par cas par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à un gérant A et un gérant B et sauf disposition contraire il est d'un gérant A et un gérant B. Si le nombre total de gérants A ou de gérants B alors en fonction est inférieur au quorum requis, le conseil de gérance ne doit adopter aucune décision autre qu'une décision de convocation d'une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer des gérants supplémentaires.

5.6 Chaque décision soumise au vote du conseil de gérance sera prise à la majorité des voix exprimées, à la condition que celles-ci soient sanctionnées par le vote affirmatif d'au moins un gérant A et au moins un gérant B. Aucun n'aura de voix prépondérante.

5.7 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 5.7 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

5.8 Si la société n'a qu'un seul gérant, l'Article 5.5 ne s'applique pas, et le gérant peut prendre des décisions sans tenir compte des dispositions des statuts relatives à la prise de décision par le conseil de gérance.

5.9 Sauf dispositions légales contraires, aucun gérant de la société ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre gérant, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la société dans l'exercice des fonctions de ce gérant, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.

Art. 6. Représentation.

6.1 Le conseil de gérance (ou, pour éviter toute confusion, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente et engage la société à l'égard des tiers.

6.2 Un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent et engagent également la société.

Art. 7. Assemblées générales.

7.1 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins cinq (5) jours ouvrables (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

7.2 Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.

7.3 Une notification à une assemblée générale de la société doit être envoyée à:

- (a) tous les associés de la société; et
- (b) tous les gérants.

7.4 Une notification à une assemblée générale de la société doit contenir:

- (a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des associés participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer pour pouvoir accéder; et
- (c) l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées.

7.5 Les associés peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux associés de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les associés qui participent ainsi. Si un ou plusieurs associés participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les associés participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social de la société.

7.6 Sauf dispositions légales contraires, chaque résolution soumise au vote sera prise à la majorité des voix exprimées et en cas de partage des voix, le président de l'assemblée n'aura pas voix prépondérante.

7.7 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte de la résolution, par écrit ou autrement, et exprimera son vote par écrit.

Art. 8. Exercice social et Réserves.

8.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

8.2 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5%), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé (étant entendu que le prélèvement soit comptabilisé dans des comptes de réserve distincts en fonction des catégories de parts sociales sous réserve de et conformément au paragraphe suivant).

8.3 S'il existe plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts auto-détenues, la société devra tenir des comptes de réserve distincts pour toutes les catégories, y compris notamment des comptes de primes d'émission distincts. Les détenteurs de parts de la catégorie concernée auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, au montant créditeur de leurs comptes distincts. Quasi-prime d'émission soit aussi comptabilisé dans des comptes de réserve distincts en fonction des catégories de parts sociales.

Art. 9. Dividendes et Autres distributions.

9.1 Seul l'assemblée générale peut déclarer un dividende final.

9.2 Un dividende final ne doit pas être déclaré sauf si le conseil de gérance a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé par le conseil de gérance.

9.3 Le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intermédiaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.

9.4 Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision du conseil de gérance de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) ne spécifie une date ultérieure, le montant concerné doit être versé par référence aux parts sociales détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le payer.

Enfin, le comparant, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré:

A. Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, numérotées de 1 à 12.500, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société.

Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise et le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est à la disposition de la société.

B. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un décembre deux mille treize.

C. Le Fondateur, agissant en tant qu'associé unique de la société, prend par les présentes les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont les premiers gérants de la société:

- Hans Martin Huibregtse, né à Goes (Pays-Bas) le treize février mille neuf cent soixante-quatorze, dont l'adresse professionnelle se situe au Hindedreef 29, Kapellen, Belgique, comme gérant A pour un temps sans limitation de durée;

- Pieter Adriaan Cornelis Simon van Nugteren, né à Meppel (Pays-Bas) le dix-neuf avril mille neuf cent soixante-six, dont l'adresse professionnelle se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme gérant B pour un temps sans limitation de durée; et

- Gerard Alexander Van Hunen, né à 's- Gravenhage (Pays-Bas) le quinze septembre mille neuf cent soixante-sept, dont l'adresse professionnelle se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme gérant B pour un temps sans limitation de durée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Le comparant, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite au comparant, celui-ci a déclaré qu'il comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 avril 2013. Relation: EAC/2013/5492. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013075737/420.

(130093091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

I.P.K. Immobilière Pia Kontz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 7, rue Michel Deutsch.
R.C.S. Luxembourg B 142.459.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075746/9.

(130093845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Horti Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 48.736.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2013

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 30 juin 2013.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 30 juin 2013.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013075742/23.

(130093210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Lauza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 82.450.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2013 à 11.00 heures au siège social à
Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat:

1) de l'Administrateur A

- Madame Marie-Hélène BEINEIX, demeurant La Tournerie F-72600 Louzes,

2) des Administrateurs B

- Monsieur Koen LOZIE, demeurant 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert,
- Monsieur Joseph WINANDY, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig

3) du Commissaire aux Comptes,

Monsieur Pierre SCHILL, demeurant 18A, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013075820/22.

(130093610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 88.118,75.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Extrait du contrat de rachat de parts sociales daté du 22 mai 2013

Il résulte d'un contrat de rachat de parts sociales daté du 22 mai 2013 que la Société a racheté les (i) 210 parts sociales préférentielles de classe D, (ii) 210 parts sociales préférentielles de classe E, (iii) 210 parts sociales préférentielles de classe F, (iv) 210 parts sociales préférentielles de classe G, (v) 210 parts sociales préférentielles de classe H, et (vi) 210 parts sociales préférentielles de classe I détenues par Comparsio AB.

Par suite du contrat susmentionné, les associés actuels de la Société sont les suivants:

Nom des associés	Nombre de parts sociales détenues
FATBUREN Europa BV (formerly IK Europa BV)	3.058 parts sociales ordinaires de classe A
la Société	210 parts sociales préférentielles de classe D 210 parts sociales préférentielles de classe E 210 parts sociales préférentielles de classe F 210 parts sociales préférentielles de classe G 210 parts sociales préférentielles de classe H 210 parts sociales préférentielles de classe I
Christopher Masek	1.049 parts sociales préférentielles de classe D 1.049 parts sociales préférentielles de classe E 1.049 parts sociales préférentielles de classe F 1.049 parts sociales préférentielles de classe G 1.049 parts sociales préférentielles de classe H 1.049 parts sociales préférentielles de classe I
Mads Ryum Larsen	419 parts sociales préférentielles de classe D 419 parts sociales préférentielles de classe E 419 parts sociales préférentielles de classe F 419 parts sociales préférentielles de classe G 419 parts sociales préférentielles de classe H 419 parts sociales préférentielles de classe I
James Yates	225 parts sociales préférentielles de classe D 225 parts sociales préférentielles de classe E 225 parts sociales préférentielles de classe F 225 parts sociales préférentielles de classe G 225 parts sociales préférentielles de classe H 225 parts sociales préférentielles de classe I
MAJA	1.049 parts sociales préférentielles de classe D
Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH	1.049 parts sociales préférentielles de classe E 1.049 parts sociales préférentielles de classe F 1.049 parts sociales préférentielles de classe G 1.049 parts sociales préférentielles de classe H 1.049 parts sociales préférentielles de classe I
Stellaris AB	419 parts sociales préférentielles de classe D 419 parts sociales préférentielles de classe E 419 parts sociales préférentielles de classe F 419 parts sociales préférentielles de classe G 419 parts sociales préférentielles de classe H 419 parts sociales préférentielles de classe I
International Kapital Investment Partners S.à r.l.	489 parts sociales préférentielles de classe D 489 parts sociales préférentielles de classe E 489 parts sociales préférentielles de classe F 489 parts sociales préférentielles de classe G 489 parts sociales préférentielles de classe H 489 parts sociales préférentielles de classe I
Mr. Anders Petersson	330 parts sociales préférentielles de classe D 330 parts sociales préférentielles de classe E 330 parts sociales préférentielles de classe F

	330 parts sociales préférentielles de classe G
	330 parts sociales préférentielles de classe H
	330 parts sociales préférentielles de classe I
Total	3.058 parts sociales ordinaires de classe A
	4.190 parts sociales préférentielles de classe D
	4.190 parts sociales préférentielles de classe E
	4.190 parts sociales préférentielles de classe F
	4.190 parts sociales préférentielles de classe G
	4.190 parts sociales préférentielles de classe H
	4.190 parts sociales préférentielles de classe I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013075758/74.

(130093126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Hifi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3254 Bettembourg, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 13.377.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2013 a renouvelé:

- la société anonyme de droit belge FIDUSCA, ayant son siège social à B-1780 Wemmel (Belgique), 19 Vesaliuslaan, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0466.379.166, représentée par Monsieur Marc Poulet, né le 31 janvier 1947 à Ganshoren (Belgique), demeurant professionnellement à B-1780 Wemmel (Belgique), 19 Vesaliuslaan, dans son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018;

- la société anonyme de droit belge STARFIN N.V., ayant son siège social à B-1780 Wemmel (Belgique), 61 JB Van Gysellaan, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0466.380.057, représentée par Monsieur Laurent Poulet, né le 19 mai 1989 à Knokke-Heist (Belgique), demeurant professionnellement à B-1780 Wemmel (Belgique), 61 JB Van Gysellaan, dans son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018;

- la société à responsabilité limitée de droit belge BVBA I-ADVICE, ayant son siège social à B-1730 Asse (Belgique), 18 Louwijn, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 400.599.904, représentée par Monsieur Joseph Van Belle, né le 24 décembre 1951 à Leuven (Belgique), demeurant professionnellement à B-1730 Asse (Belgique), 18 Louwijn, dans son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018;

- la société anonyme de droit belge Pubinvest N.V., ayant son siège social à B-1780 Wemmel (Belgique), 62 Van Gysellaan, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0466.379.661, représentée par Monsieur Pascal. Poulet, né le 21 février 1969 à Ixelles (Belgique), demeurant professionnellement à B-1780 Wemmel (Belgique), 62 Van Gysellaan, dans son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018;

- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois INTERAUDIT, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119 avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29.501, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013075739/34.

(130093173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

ID25 Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.417.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013075757/10.

(130093479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 127.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075759/11.

(130093242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Ingobertus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.697.

Extrait de la décision de l'associé unique en date du 11 juin 2013

En date du 11 juin 2013, TENURA S.A., associée unique de la société, a pris la décision suivante:

Ordre du jour

transfert du siège social

Résolution unique

L'associé décide de transférer le siège social situé actuellement au 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 LUXEMBOURG au 55, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

Pour TENURA S.A.

M. Norbert MEICH

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013075768/18.

(130093697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Panattoni Western Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.789.

Les comptes annuels au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Panattoni Western Fund Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2013077364/15.

(130095206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Peperflo Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.
R.C.S. Luxembourg B 159.774.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize.

Le seize mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

Monsieur Pierre-François LEPAGE, né le 7 octobre 1958 à Montréal (Canada), résidant professionnellement à L-8308 Capellen (Grand duché de Luxembourg), 75, Parc d'Activités,

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée PEPRFLO INVESTMENT, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-159.774, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, le 10 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1228 du 8 juin 2011.

II. Que le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1).

III. Que le comparant est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société à responsabilité limitée PEPRFLO INVESTMENT.

IV. Que l'activité de la société à responsabilité limitée PEPRFLO INVESTMENT ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V. Que le comparant, en tant qu'associé unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI. Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir transféré tous les passifs et les actifs de la société à responsabilité limitée PEPRFLO INVESTMENT à son profit. De ce fait, le comparant est investi de tous les éléments passifs et actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VII. Que partant, la liquidation de la société à responsabilité limitée PEPRFLO INVESTMENT est à considérer comme faite et clôturée.

VIII. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

IX. Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation d'actions.

X. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais incombant en raison des présentes est estimé à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mai 2013. Relation GRE/2013/2089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077385/54.

(130095773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Plaza Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 176.659.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2013.
Référence de publication: 2013077373/10.
(130095488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pitesti Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2013.
Référence de publication: 2013077370/10.
(130095434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

**Rufus Property S.A., Société Anonyme,
(anc. Real Estate Property 8 S.A.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 177.457.

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour de mai.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESTATES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 106.770,

en sa qualité d'associé unique de REAL ESTATE PROPERTY 8 S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 177.457, constituée suivant acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, du 15 mai 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la «Société»),

ici représentée par Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la dénomination sociale de la Société en "Rufus Property S.A." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

2 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société de "REAL ESTATE PROPERTY 8 S.A." en "Rufus Property S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Rufus Property S.A.»».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of May.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESTATES S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106.770,

in its capacity as sole shareholder of REAL ESTATE PROPERTY 8 S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.457, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Diekirch, dated 15 May 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles of incorporation have not yet been amended (the "Company"),

here represented by Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques", with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 May 2013.

The Sole Shareholder has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change the denomination of the Company into "Rufus Property S.A." and to amend subsequently the article 1 of the articles of association of the Company;

2. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change, with immediate effect, the denomination of the Company from "REAL ESTATE PROPERTY 8 S.A." to "Rufus Property S.A." and to amend subsequently the article 1 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

" **Art. 1.** A joint stock company is herewith formed under the name of "Rufus Property S.A. ". "

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 800,-).

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: L. WEIS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 mai 2013. Relation: DIE/2013/6850. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077412/88.

(130094926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Postbahnhof an der Spree Holding, Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 135.103.

Le siège social de la société,

Postbahnhof an der Spree Holding, Berlin Sàrl, société à responsabilité limitée, RCS Luxembourg B 135103, fixé au 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 28 décembre 2012 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

ATS Consulting Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013077395/13.

(130095136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Plurimedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 83.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077392/10.

(130095117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Polo Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 174.990.

EXTRAIT

Suite à la démission de l'administrateur Monsieur Donatien MARTIN par lettre adressée à la société en date du 10 juin 2013, le Conseil d'administration, réuni à Luxembourg le 12 juin 2013, a coopté un nouvel administrateur en la personne de Madame Nicole THOMMES, domiciliée professionnellement à L-1449 Luxembourg, rue de l'Eau 18.

Madame Nicole THOMMES terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013077394/14.

(130094831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Platina Nimbus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 139.963.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse du siège social de l'associé unique, Fanzom Limited, a été modifiée et se trouve désormais au:

West Side, level 3, the Ferry Building, 99 Quay Street, 1001 Auckland, Nouvelle Zélande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.
 Platina Nimbus S.à r.l.
 Représentée par Julien François
 Gérant

Référence de publication: 2013077371/17.

(130095172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Centerra Luxembourg (II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 135.632.

—
 DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen,
 on the fifth day of the month of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,
 there appeared:

"AGR Limited", a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its address at Romasco Place, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, VG1110 Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered under number IBC 186573 (the "Principal"),

here represented by:

Mr Kuy Ly ANG, residing professionally at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal in Road Town, Tortola (The British Virgin Islands), on 03 June 2013.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state that:

- the Principal holds all the shares in "CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135 632 and having a share capital amounting to SIXTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED THIRTY-THREE UNITED STATES DOLLARS and SIXTY CENTS (16'733,60 USD) incorporated, pursuant to a notarial deed enacted, on 05 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 444, dated 21 February 2008, whose articles of association have been last amended pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary as of 18 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1360, dated 22 June 2011;

- the Company's corporate capital is fixed at SIXTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED THIRTY-THREE UNITED STATES DOLLARS and SIXTY CENTS (16'733,60 USD) represented by five hundred (500) registered shares with no par value, all subscribed by the Principal and fully paid-up;

- the Principal, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as of today;

- the Principal assumes the role of liquidator of the Company;

- the Principal as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Principal is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Principal has full knowledge of the articles of association of the Company and approves the closing financial statement of the Company as at today 05 June 2013;

- the Principal grants full discharge to all the managers and internal auditors of the Company for their respective mandates up to this date;

- the Principal shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;

- the Principal commits itself to pay all costs of the present deed.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is in English and in French, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said person signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-duché de Luxembourg,

a comparu:

«AGR Limited», une société limitée constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son adresse au Rosasco Place, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, VG1110 Iles Vierges Britanniques et immatriculée au sous le numéro IBC 186573 (le «Mandant»),

ici représentée par:

Monsieur Kuy Ly ANG, demeurant professionnellement AU 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), le 03 juin 2013..

Ladite procuration après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- le Mandant détient toutes les parts sociales de «CENTERRA LUXEMBOURG (II) S.à r.l.» (la Société), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135 632 et ayant un capital social d'un montant de SEIZE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS US et SOIXANTE CENTS (16'733,60 USD), constituée suivant un acte notarié dressé en date du 05 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 444 du 21 février 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 18 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1360 du 22 juin 2011;

- le capital social souscrit de la Société est fixé à SEIZE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS US et SOIXANTE CENTS (16'733,60 USD) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative et sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées;

- le Mandant, en sa qualité d'associé unique de la Société décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- le Mandant assume le rôle de liquidateur de la Société;

- le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que le Mandant est investi de tout de l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif de la Société (pouvant éventuellement encore exister), en particulier tout passif caché, impayé ou inconnu de la Société avant tout paiement à sa personne;

- le Mandant a pleinement connaissance des statuts de la Société et approuve les comptes de liquidation daté de ce jour, 05 juin 2013;

- le Mandant accorde décharge pleine et entière à tous les gérants et auditeurs internes de la Société pour leurs mandats respectifs jusqu'à cette date;

- le Mandant accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra tout autre étape requise afin de se transférer tout l'actif et/ou passif impayé de la Société, s'il y a lieu;

- partant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés pour cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;

- le Mandant s'engage à payer tous les frais du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Donc acte, fait et passé à Luxembourg à la date stipulée en-tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: K. L. ANG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7494. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013078366/108.

(130097857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Coiffure Astride s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 69, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.680.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 03 juin 2013, enregistrée à Capellen, le 04 juin 2013, relation CAP / 2013 / 1963, que

Les 100 parts représentant le capital de la société COIFFURE ASTRIDE s.à r.l. sont désormais toutes détenues par Madame Astrid LANG, coiffeuse, née à Luxembourg le 12 novembre 1966, demeurant à L-8383 Koerich, 14, rue Principale.

Fait à Capellen, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078370/13.

(130096949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux (association sans but lucratif), Association sans but lucratif.

Siège social: Ettelbruck,

R.C.S. Luxembourg F 6.673.

L'an deux mille treize, le huit mai.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de l'association "Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux, (association sans but lucratif)", ayant son siège social à L-Ettelbruck, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro F6673, matricule n°1979 6100 586, ci-après désignée «l'Association», constituée par acte sous seing privé à la date du 23 avril 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 189 du 21 août 1979.

La séance est ouverte à 17h30 sous la présidence de Monsieur Romain THILLMAN, président d'association, demeurant professionnellement à Ettelbruck,

L'assemblée désigne comme secrétaire Monsieur Driss MOUSSAID, secrétaire, demeurant professionnellement à Ettelbruck,

Qui désigne comme scrutateur Monsieur Romain THILLMAN, président d'association, demeurant professionnellement à Ettelbruck,

Le bureau, ainsi constitué, constate que 9 membres de l'Association sont présents ou représentés, ce qui résulte d'une liste de présence annexée à ce procès-verbal et signée 'ne varietur' par les membres du bureau.

Le bureau constate que les associés ont été convoqués par simple lettre quinze jours francs avant la tenue de l'assemblée ainsi qu'il appert des pièces justificatives présentées au bureau de l'assemblée. Le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire, restera attachée au présent procès-verbal.

Le bureau constate que partant la présente assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour qui est le suivant:

1. Fusion avec la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène mentale a.s.b.l.

- Apport de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, y compris les contrats de travail de l'a.s.b.l. Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux, à la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale a.s.b.l., association sans but lucratif, ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 11, rue du Fort Bourbon, matricule n°19 56 6100 013, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro F400; le passif étant censé être acquitté préalablement à l'apport sous condition que l'assemblée des membres de la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale l'ait accepté aux conditions ci-énoncées, dans les trois mois au plus tard;

- Conservation des documents sociaux de l'a.s.b.l. Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux pendant le délai de 5 ans au siège social de la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale;

- Dissolution de l'a.s.b.l. Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux avec effet au jour de l'acceptation de l'apport par la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale, sans qu'il n'y ait lieu à liquidation, tous les actifs et passifs ayant été repris par Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale.

2. Divers

Le président met à la disposition de l'assemblée:

1. les statuts de la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale,

2. la feuille de présence.

Suite à un débat, l'assemblée générale a pris, par vote à l'unanimité des associés présents les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'apporter tous les actifs et passifs connus ou inconnus, y compris les contrats de travail de l'a.s.b.l. du Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux, à Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale a.s.b.l. après avoir préalablement acquitté son passif, sous condition, que l'assemblée des membres de Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale l'ait accepté aux conditions ci-énoncées, dans les trois mois au plus tard.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de conserver les documents sociaux de l'a.s.b.l. Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux pendant le délai de 5 ans au siège social de la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution de l'a.s.b.l. Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux avec effet au jour de l'acceptation de l'apport par la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale, sans qu'il n'y ait lieu à liquidation, tous les actifs et passifs ayant été repris par la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale.

Puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leurs prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte en original.

Signé: THILLMANN, MOUSSAID, ARRENSDORFF.

Pour les besoins de l'enregistrement, le notaire soussigné certifie et atteste qu'il y a lieu d'ajouter la désignation des biens immobiliers appartenant à l'a.s.b.l. Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux. Par suite de la présente fusion, ces biens deviendront la propriété de la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale a.s.b.l.

Désignation des biens immobiliers:

1) Un immeuble de rapport sis à Luxembourg, 100, rue de Reckenthal, se composant de trois appartements séparés avec garages, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund.

- Numéro 317/3114, lieu-dit: "Reckenthal", place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 5 ares 94 centiares.

Titre de propriété

L'a.s.b.l. Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux est propriétaire du susdit bien pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente du notaire Camille MINES de Wiltz en date du 10 octobre 1986, transcrit à Luxembourg I le 6 novembre 1986, volume 1065, numéro 158.

2) Une maison d'habitation avec place, sise à Luxembourg, 38, rue de Reckenthal, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section RA de Rollingergrund.

- Numéro 311/3031, lieu-dit: "Reckenthal", place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 2 ares 37 centiares.

Titre de propriété

L'a.s.b.l. Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux est propriétaire du susdit bien pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente du notaire Jean SECKLER de Junglinster en date du 4 février 1992, transcrit à Luxembourg I le 11 mars 1992, volume 1289, numéro 32.

3) Une maison d'habitation avec toutes ses places, appartenances et dépendances, sise à Luxembourg, 14, rue Paul Henkes, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section EB de Dommeldange.

- Numéro 270/2808, lieu-dit: "Rue Paul Henkes", place (occupée) bâtiment à habitation, d'une contenance de 2 ares 20 centiares.

Titre de propriété

L'a.s.b.l. Cercle d'Entraide et de Réadaptation pour Malades Mentaux est propriétaire du susdit bien pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente du notaire Tom METZLER de Luxembourg en date du 11 août 1994, transcrit à Luxembourg I le 26 août 1994, volume 1391, numéro 96.

Signé: ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 22694. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078367/95.

(130097676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Crown Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.542.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 134.541.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078381/10.

(130096793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Crystal Aquamarine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013078382/10.

(130096715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

CorpSol Partners Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 34, Cité Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 129.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078378/10.

(130097125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Cork Supply Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.498.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 juin 2013

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
4. M. Franck BETH, administrateur de sociétés, né le 6 mai 1974 à Roubaix (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
5. Mme Stéphanie MEYER, administrateur de sociétés, née le 14 août 1987 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.
6. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né le 29 octobre 1974 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Cork Supply Group S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013078377/24.

(130096750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Convoys Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 107.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013078376/10.

(130097064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Canam Group INC., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.424.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 de la société mère (Canam Group Inc., siège social: 11535, 1^{er} Avenue, Saint-Georges (Quebec) G5Y 7H5) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013078385/11.

(130096881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Camsca, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 123.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078384/10.

(130097543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Gebelux, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.107.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale, tenue extraordinairement en date du 25 juin 2010

Il a été décidé, entre autres,

d'accepter avec effet au 01/01/2010 la démission de Monsieur Henri JOSSELET, commerçant, demeurant à B - 6940 Durbuy, Rue Basse Commène 2, de son mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 juin 2013.

Pour *GEBELUX*

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013074288/17.

(130091162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.
